

No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le mardi 2 juillet 2019 à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

M. Joey Leckman, conseiller
M. Pier-Luc Laurin, conseiller
M. Michel Morin, conseiller
Mme Michèle Guay, conseillère
Mme Sara Dupras, conseillère
M. Pierre Daigneault, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Laurent Laberge, directeur général, est présent.
Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, est présent.
M. Éric Gélinas, directeur du Service de l'urbanisme, est présent.

1.
1.1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h 00.

2.
2.1

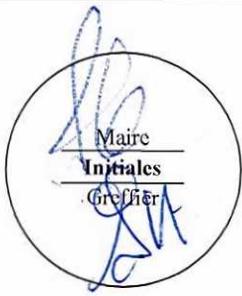
ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 601, TEL QU'AMENDÉ (AJOUTS DE CERTAINS USAGES DE LA CLASSE « SERVICE PÉTROLIER » ZONE C-278, INTERSECTION BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE ET DE LA RUE MOZART)

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

➤ **Premier projet de règlement 601-62 :**

1. Ajouter certains usages commerciaux de la classe d'usage « C5 Service pétrolier » comme usages autorisés dans la zone C-278 et d'y prescrire les normes correspondantes;
2. Assujettir les dispositions particulières sur les usages multiples, les projets intégrés et le règlement sur les PIIA, à la classe d'usage « C5 Service pétrolier » autorisée dans la zone C-278;



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

3. Prescrire des dispositions particulières visant le contingentement des usages commerciaux de la classe d'usage « C5 Service pétrolier » dans la zone C-278.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-62

Monsieur Éric Gélinas, directeur du Service de l'urbanisme, explique le premier projet de règlement intitulé *Règlement 601-62 amendant le règlement de zonage no 601, tel qu'amendé (Ajouts de certains usages de la classe « Service pétrolier » zone C-278, intersection boulevard du Curé-Labelle et de la rue Mozart)*.

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

3.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 15 à 19 h 27.

4.

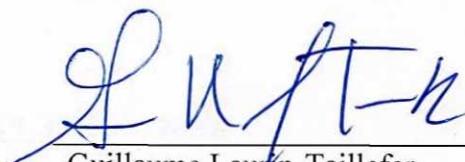
4.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 27.



Paul Germain
Maire



Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier